









Bordereau de signature

2017/039/BUR Travaux salle de sport CS Rabastens



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	05/05/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	05/05/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	10/05/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	12/05/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-05-12)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 12 mai 2017 (2017-05-12)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 12/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt huit du mois d'avril, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5/ votants : 5.

Date de la convocation : 21 avril 2017.

RAPPORT N°039/BUR – 04/17

OBJET : Travaux salle de sport CS Rabastens

Le Bureau du conseil d'administration a délibéré le 1er février dernier sur la modification de l'annexe 8 (liste des biens immeubles de la collectivité mis à disposition) de la convention de mise à disposition du 07 novembre 2000, afin de permettre l'intégration d'un local d'une vingtaine de m² relevant aujourd'hui des services techniques de la ville de Rabastens.

La mise à disposition de ce local par la ville de Rabastens au SDIS nécessite des travaux d'aménagement qui pourraient être réalisés par les employés de la ville pour un montant de 3220 €.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge les heures de travaux en régie des employés communaux à concurrence de 3220 €.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 12/05/2017

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 12/05/2017